

## **Fiche d'information sur le projet d'agrandissement de la réserve de biodiversité du lac Pasteur jusqu'au lac Walker**

Lors de la première analyse du MDDEP, en 2002, de la province naturelle des Laurentides centrales, les écosystèmes (terrestres et aquatiques) situés dans les environs des lacs Pasteur et Walker ont été sélectionnés pour leur intérêt de protection de la biodiversité typique de la région. Par conséquent, la zone qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'agrandissement avait déjà été identifiée par le MDDEP pour son intérêt de protection.

À cette époque, la FAPAQ nous avait informé d'une volonté régionale de réaliser un projet de parc qui pourrait aussi couvrir ce territoire. Cet organisme nous informait aussi que ce territoire possédait les caractéristiques de l'habitat caribou forestier et des paysages d'une grande beauté.

On a constaté aussi que la réserve forestière présente sur ce territoire a permis de préserver la majorité des forêts de l'exploitation forestière. Ce contexte permettait aussi de créer une réserve de biodiversité sans impact majeur sur l'économie régionale puisque qu'une bonne partie du territoire n'était pas dédiée à l'exploitation forestière. Sur le plan minier, les titres miniers situés au nord-est de la réserve forestière ont été exclus du projet.

D'un point de vue écologique, l'agrandissement jusqu'au lac Walker permet principalement de protéger des basses collines de till bien drainées qui sont des écosystèmes plus riches par rapport à ceux présents dans le territoire du lac Pasteur. Ils offrent, entre autres, une meilleure croissance végétale. Le territoire du lac Pasteur est, pour sa part, dominé par des basses collines de tourbe mal drainées qui offrent, entre autres, une croissance végétale beaucoup plus lente et abritent un cortège d'espèces adaptées à ces conditions.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.  
lundi, 9 mai 2005